

Communiqué de presse - 19 février 2020

## **Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2023**

**entre l'État, la Fédération de l'Industrie du Béton et le Cerib**

**Signature le 18 février 2020 au ministère de l'Économie et des Finances**

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Bertrand Bedel, président de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB), Philippe Gruat, président du Cerib et Gilles Bernardeau, directeur général du Cerib, ont signé le 18 février 2020 à Bercy, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2020-2023 entre l'État, la Fédération de l'Industrie du Béton et le Cerib.

Établi sur la base de ses orientations stratégiques, en lien étroit avec la Fédération de l'Industrie du Béton, organisation professionnelle représentative, et le commissaire du Gouvernement désigné par le ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie et du Numérique, ce Contrat donne ainsi au Cerib, vis-à-vis des bénéficiaires de ses services, de ses partenaires et de ses collaborateurs, une feuille de route à quatre ans.

### **Des ambitions fortes, gage de pérennité pour le service rendu aux industriels des produits en béton**

Le COP 2020-2023 répond aux conclusions de la Mission Cattelot-Grandjean-Tolo, aux engagements exprimés par France Industrie, dont la FIB est signataire, et aux enjeux des politiques publiques pour la reconquête industrielle en France. Les ambitions fortes exprimées dans ce contrat sont portées par la réaffirmation de l'engagement sociétal et des cinq valeurs : **coopération, expertise, respect, innovation et bien être au travail**, qui animent le Cerib, complété par une politique RSE active. Elles sont aussi un gage de pérennité et de développement pour le Centre, pour les PME et l'ensemble de l'industrie des produits en béton.

Les orientations retenues reposent sur une trajectoire de ressources de taxe fiscale affectée connue et déplafonnée afin d'assurer la visibilité nécessaire à leur accomplissement. La Mission « Organisation, missions et financements des Centres Techniques Industriels (CTI) et des Comités Développement Économique (CPDE) » <sup>(1)</sup>, diligentée par le Premier ministre, a confirmé dans son rapport remis le 25 juin 2019 que « **les CTI/CPDE jouent un rôle important de mutualisation et de péréquation au profit des PME industrielles** » et que « **les CTI/CPDE remplissent des missions collectives utiles dans leur principe et qui ne sont pas prises en charge par ailleurs** ». Le rapport a également conclu à la **pertinence du modèle de financement par taxe affectée** et proposé, « **en lieu et place du plafonnement, la définition dans les contrats d'objectifs et de performance d'une trajectoire des ressources de taxes affectées et d'une programmation correspondante des actions collectives** ».

## Six enjeux stratégiques pour accompagner l'industrie du béton vers le futur et accélérer les grandes transitions du secteur de la construction

En plein accord la stratégie « **Perspectiv'2025** » adoptée par le conseil d'administration du Centre et les politiques industrielles de la filière, le Cerib a retenu six grands enjeux.

1. **Accroître l'impact des actions sur le tissu industriel et notamment auprès des PME/TPE par l'accompagnement du plus grand nombre au sein de l'industrie du béton.**
2. **Accompagner les PME/TPE vers l'industrie du futur par le déploiement de la construction numérique et du BIM, et des outils innovants de maîtrise de la production.**
3. **Répondre à l'intérêt des parties prenantes pour la transition écologique et énergétique.**
4. **Assurer la croissance pour la pérennité d'un service collectif par le développement des activités « ingénierie du feu et de la sécurité incendie » et « matériaux et durabilité ».**
5. **Accélérer la transition vers l'économie circulaire dans la construction.**
6. **Accroître les coopérations et mutualisations entre les Centres Techniques Industriels.**

Le Cerib réaffirme dans ce Contrat son engagement de « rendre les services d'intérêt général, de proximité, les plus appropriés à l'industrie du béton de façon efficiente et d'assurer un développement technologique, économique et harmonieux du Centre, notamment en investissant de nouveaux domaines de rupture et d'avenir ».

**Le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (Cerib)** est un Centre Technique Industriel, reconnu d'utilité publique et institué en 1967 conjointement par le ministre chargé de l'Industrie et par le ministre chargé de l'Économie et des Finances, à la demande de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB). Avec près de 170 collaborateurs et un haut niveau d'expertise, ses équipements d'essais des produits et matériaux du BTP se déploient sur 15 000 m<sup>2</sup> de laboratoires. Le Centre exerce son activité entre essais et évaluations, études et recherches, normalisation et certification, appui technique et transfert de connaissances, et dispose d'un centre de formation. Opérateur de recherche du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ses travaux de R&D éligibles peuvent bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche. [www.cerib.com](http://www.cerib.com)

**La Fédération de l'Industrie du Béton (FIB)** concourt en France à la promotion des intérêts des industriels fabricants de produits en béton et assure la représentation de ce secteur industriel auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et de l'environnement professionnel. Elle représente 100 % d'entreprises françaises TPE, PME et PMI, un maillage territorial d'industriels très dense, des entreprises industrielles locales créatrices de richesse et d'emplois locaux directs non délocalisables. [www.fib.org](http://www.fib.org)

**L'industrie des produits en béton représente en France** 500 entreprises réparties sur 760 sites de production qui réalisent un chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'€ départ usine, hors taxes et hors transport, dont 67,4 % à destination du bâtiment et 32,6 % à destination des travaux publics et du génie civil. Elle emploie 18 000 salariés qui produisent plus de 20 millions de tonnes de produits chaque année. Présentes sur tout le territoire, produisant souvent à moins de 100 km des chantiers, les entreprises de l'industrie du béton sont pour l'essentiel des PME/TPE.

**Service de presse** : Patricia Desmerger - Campagne  
06 07 47 34 77 - 01 42 02 45 44 - [patricia.desmerger@orange.fr](mailto:patricia.desmerger@orange.fr)  
[@patdesmerger](https://www.linkedin.com/in/patdesmerger) - f : campagne-presse - in : [fr.linkedin.com/in/patdesmerger](https://www.linkedin.com/in/patdesmerger)